

Il faut pour cela de l'argent et des hommes, et je voudrais que mon honorable ami et ses amis les membres du gouvernement voient à ce que chaque dollar soit bien employé. Une autre question qui nous occupera après la guerre est celle de savoir ce que nous ferons des hommes actuellement sous les armes. Il faudra dans nos poches quelques dollars après la guerre, pour aider à un grand nombre de soldats et les mettre en mesure de gagner leur vie et celle de leurs familles. C'est une chose dont le gouvernement devra s'occuper, et j'espère qu'il la prendra en sérieuse considération. Quoi qu'il en soit, je me permettrai de faire remarquer qu'il devrait y avoir moins de politique dans l'administration des affaires publiques. J'espère que nous entrevoyons la fin d'un pareil état de choses. Dans des conditions ordinaires les deux partis politiques auraient été obligés de défendre leurs programmes. Mais maintenant ils doivent abandonner ces programmes, et mon honorable ami devrait cesser toute politique. Qu'importe la politique d'un homme, s'il veut faire une soumission à des prix plus raisonnables que celle de son voisin. Il doit obtenir le contrat, si sa soumission est plus basse que celle d'un autre. Mais jusqu'à présent les choses se sont faites différemment, et je parle avec connaissance de cause. De jeunes gens ont été faits lieutenants et capitaines grâce à des influences politiques, et jamais ils n'ont été envoyés sur la ligne de feu. Il devrait être mis fin à la nomination des lieutenants, des aumôniers, des colonels nommés pour raisons politiques. Dans le choix des officiers, dans le choix des médecins, dans l'octroi des contrats pour toute autre chose nécessaire à l'armée, j'espère que le gouvernement mettra toute politique de côté afin que nous recevions le plus pour notre argent, parce que nous aurons besoin dans notre pays de chaque dollar jusqu'à la fin de la guerre, et nous ne pouvons enrichir un grand nombre de gens aux dépens du pays.

L'honorable M. CLORAN: Je prends la parole pour mettre en lumière le grave état de choses créé par cette prolongation. Je suis un de ceux qui ont plaidé, non seulement ici, mais dans les journaux, en faveur de la prolongation de la durée du Parlement.

J'étais d'avis qu'il ne devait pas être donné au Gouvernement un temps indéfini pour continuer à administrer les affaires du pays. Le Gouvernement voulait d'abord une prolongation de deux ans, équivalant à trois ans après la fin de la guerre. Je suis heu-

reux que l'opinion que j'ai exprimée dans la presse ait prévalu, et que le Gouvernement ait compris que ce serait trop exiger de nous. C'était plus que le grand parlement anglais, non seulement le parti au pouvoir, mais les forces réunies de l'empire, de mandaient quant à la durée du Parlement. La prolongation du parlement anglais n'a pas été demandée par un gouvernement de parti, mais par un gouvernement de coalition, et le parlement a dit au gouvernement de coalition, représentant toutes les nuances de tous les partis politiques et tous les intérêts du pays: "Vous n'aurez pas une année; mais vous aurez six ou huit mois, assez de temps pour faire la besogne d'une session." Or, il y a le parlement tout puissant auquel nous allons demander d'approuver cette mesure. Que dira-t-il dans l'enceinte du parlement, à Westminster? Quand il verra le parlement canadien accorder, par une opposition moribonde à un Gouvernement expirant, aux derniers jours de son existence, une prolongation inconstitutionnelle, sans garantie pour les intérêts politiques, sans garantie pour l'intérêt public, il dira simplement: "Drôles de gens que les Canadiens! Ils doivent avoir perdu la tête." Je prétends que notre Parlement devrait fixer les conditions auxquelles doit être accordée cette prolongation. Nous allons tous voter cette prolongation; mais c'est le parti libéral du Dominion du Canada qui doit indiquer au Gouvernement ce qu'il doit faire et ce qu'il ne doit pas faire. Qu'est-ce que j'entends par là? Je n'entends pas que le Gouvernement n'a point le pouvoir d'expédier les affaires courantes de l'administration, les affaires administratives de tous les jours; mais c'est la seule chose qu'il devrait recevoir le droit de faire.

Quoi qu'il en soit, il a un an pour tenir une session du Parlement, et, à l'expiration de cette année, il ne sera tenu de faire des élections que l'année suivante. Quelqu'un a-t-il pensé à cela? Nous lui accordons virtuellement une prolongation de deux années. Le présent bill ne tend pas à dire qu'à la fin d'une année des élections devront avoir lieu. Il tend simplement à dire que le Gouvernement gardera le pouvoir pour administrer les affaires du pays jusqu'au mois d'octobre 1917. Le Parlement sera alors dissous; mais aucun pouvoir sur terre ne pourra forcer ce Gouvernement à aller devant le pays 30 ou 60 jours après ce mois-là. Suivant la constitution, après sa dissolution du Parlement, le Gouvernement aura le droit de fixer la date des élections, qui peuvent avoir lieu six mois, ou neuf, dix ou onze mois après la dissolution. Donc nous faisons virtuelle-

[L'honorable M. DAVIS.]